

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
PROVINCE ORIENTALE



Le Gouverneur de Province

***Intervention de Son Excellence Monsieur le
Gouverneur de Province à l'Occasion de l'Atelier de
lancement de l'Enquête nationale sur la
contamination par mines en RDC***

KINSHASA • MARS 2013

Mesdames et Messieurs en vos titres et qualités respectifs,

Distingués invités,

Le sujet qui nous réunit ici aujourd'hui, la question des mines anti personnelles et des restes explosifs de guerre intéresse au plus haut point notre province.

La Province Orientale a été le théâtre de presque tous les conflits armés que notre pays a connus.

Les mines plantées jadis, continuent à causer quotidiennement des victimes dans le chef de nos populations. Ce n'est donc pas par hasard que les victimes présentées dans la projection de ce matin ont toutes été atteintes dans la province orientale.

Mesdames et Messieurs,

Distingués invités,

Notre propos de cet après-midi va brièvement s'articuler sur deux points, à savoir :

- La présentation de la province orientale sur le plan politico-administratif et sociogéographique et
- un aperçu sur la problématique des mines anti personnelles et des restes explosifs de guerre

La Province Orientale est située au Nord-Est de la République Démocratique du Congo. Elle s'étend du premier degré parallèle Sud au cinquième parallèle Nord et du vingt-troisième au trente-unième méridien à l'Est de Greenwich.

Avec ses 503.239 Km², elle représente le un cinquième de la superficie totale du pays. Aux termes de l'article 2 de la Constitution de la République Démocratique du Congo du 18 Février 2006, elle sera subdivisée en 4 Provinces ; à savoir : le Bas-Uélé, le Haut-Uélé, l'Ituri et la Tshopo.

Sur le plan géographique, elle jouit de deux privilèges celui d'être sur la ligne de l'Equateur d'une part, et au centre de l'Afrique d'autre part.

Sur le plan démographique, selon les données des résultats du recensement scientifique de la population congolaise organisé en 1984, la Province Orientale comptait 7.586.719 habitants dont 3.706.079 hommes et 3.878.640 femmes. Les statistiques démographiques de la Province Orientale ont très sensiblement augmenté. Aujourd'hui, il se dégage que la Province Orientale compte environs **14 millions** d'habitants.

Au point de vue de l'organisation administrative, La Province Orientale est administrativement constituée de la Ville de Kisangani et des autres Districts (Tshopo, Ituri, Bas-Uélé, Haut-Uélé). La Ville de Kisangani, Chef-lieu de cette Province comprend 6 communes, tandis que les quatre Districts susmentionnés sont subdivisés en 24 territoires et 198 Secteurs et Chefferies (Collectivités) ; 1,175 groupements, 69 quartiers et 32 Cités. La Province Orientale a deux institutions politiques : l'Assemblée Provinciale et Le Gouvernement Provincial.

S'agissant de la problématique des mines anti-personnelles et des restes d'explosifs de guerre, il sied de noter que depuis 1997, la Province Orientale a connu la récurrence de conflits armés alimentés notamment par des armées étrangères.

Ces conflits ont facilité la dissémination des mines anti-personnelles et des restes d'explosifs de guerre.

Ces engins de mort ont été semés pour la plupart autour des points sensibles tels que les aéroports, les entrées des villes, les alentours des quartiers généraux, etc. Les milieux qui peuvent être considérés aujourd'hui comme zone suspecte, c'est-à-dire susceptible de contenir encore ces engins sont :

DANS LA VILLE DE KISANGANI

- Les alentours de l'aéroport International de Bangboka ;
- Les alentours du petit séminaire MANDOMBE au PK 13 ;
- L'état-Major de la 9^{ème} Région Militaire ;
- Les alentours du camp base logistique ;
- La zone environnante de la Société Forestière ;
- Les alentours du stade Lumumba.
- Rive droite de la Tshopo, et les zones de tirs où plusieurs bombes n'avaient pas explosé.

DANS LE DISTRICT DU BAS-UELE

Territoire de Buta : Couvent des sœurs religieuses

Territoire de Bondo : A Monga 125 Km de Buta en allant vers NDU, en frontière avec la RCA.

DANS LE DISTRICT DU HAUT-UELE

Territoire Watsa : Aux alentours de DURBA et rivière KIBALI

DANS LE DISTRICT DE L'ITURI

Cité de Bunia : aux alentours de l'aéroport

Territoire de Mahagi : Les abords des routes donnant accès à la Cité de Mahagi

Territoire de Aru :

- Quartier ESSEFE, Etat-Major de Forces Armées Populaires du Congo (FAPC) de Jérôme KAKWAMU ;
- Cité d'Ariwara/Angarari ayant abrité les éléments de FAPC et l'Armée Ougandaise (UPDF).
- Les localités de Pamara, de Kimba, de Kengezi-base dans la chefferie de Kakwa, précisément dans la frontière entre notre pays et le Soudan du Sud

DANS LE DISTRICT DE LA TSHOPO

- Au PK 84 à 87 sur la RN4 menant vers Bunia
- Au PK50 à la Réserve forestière de BABAGULU
- Au PK 312, Village BAFWANDUO dans le territoire de Bafwasende.
- Et tous les autres sites le long des routes par où sont passés les différents mouvements armés.

Les partenaires œuvrant dans ce secteur en Province Orientale sont les notamment:

1. UN MACC de la MONUSCO (UN) ;
2. HANDICAP INTERNATIONAL (France) et
3. MECHEM, une compagnie sud-africaine.

Ces partenaires internationaux ont déjà procédé au déminage de certaines étendues. C'est ici le lieu pour nous de les féliciter pour le travail abattu.

En dehors de ces partenaires internationaux, certaines ONG locales s'attèlent aussi à mener des enquêtes non techniques, à l'éducation de la population aux risques de ces engins. Ces ONG sont AFRILAM (Afrique Lutte Antimines) basée à Kisangani et Première Alerte ayant son siège à Bunia. Nous ne saurons passer sous silence l'appui de l'UNOPS et de l'UNMACC à ces ONG dans l'assistance aux victimes.

Les résultats obtenus par ces partenaires sont encore très faibles et beaucoup d'efforts doivent encore être fournis de manière à arriver à débarrasser la Province Orientale des engins de mort faisant l'objet des présentes assises.

Je voudrais aussi vous inviter à vous intéresser à la proposition de loi sur les armes légères petit calibre. Elle sera discutée bientôt au sénat après forcing à l'Assemblée nationale. La finalité serait que dans notre pays post conflit, il ne soit pas question pendant encore 10 à 20 ans de libéraliser l'importation, le stockage, la fabrication, le transit, la vente.

Voilà en quelques points ramassés la situation de mines anti personnelles en Province Orientale.

Je vous remercie.